



**CSA du 7 juin 2023**  
**Déclaration liminaire**

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs,

Comme c'est devenu la coutume depuis 6 mois, ce CSA se tient au lendemain d'une journée de mobilisation contre la réforme des retraites. Nous allons donc nous répéter : malgré les passages en force et les multiples manœuvres du gouvernement, les opérations de diversion, de division et de répression les salarié-e-s refusent toujours de tourner la page et sont toujours aussi nombreux à être opposé-e-s à la réforme des retraites du gouvernement. Le 8 juin, les députés ont l'occasion de voter enfin sur la réforme des retraites. Le gouvernement doit permettre et respecter ce vote. Il doit surtout renoncer à appliquer cette réforme à marche forcée, comme il l'a fait en publiant en catimini deux premiers décrets d'application pour la fonction publique ce week-end. La défiance profonde, vous le savez, il est urgent de sortir de la crise et la seule issue de cette crise est le retrait de cette réforme !

**Les questions de salaires et pouvoir d'achat étaient hier aussi au cœur de la mobilisation.** L'intersyndicale a d'ailleurs présenté des propositions communes sur les salaires et les conditions de travail en demandant notamment l'augmentation des salaires, des retraites et pensions, des minimas sociaux et des bourses d'études et en rappelant que le SMIC doit demeurer un salaire d'embauche et ne peut pas être une trappe à bas salaires maintenant les salariés au SMIC tout au long de leur carrière professionnelle. Elle demande la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique, plus que nécessaire en cette période d'inflation. Malgré ces demandes unanimes de l'intersyndicale fonction publique, le gouvernement ne semble pas décidé à présenter une nouvelle mesure d'ordre générale pour la fonction publique. Pourtant La CGT le redit haut et fort : la baisse de pouvoir d'achat est criante (-16,85% depuis 2010 !) **Il faut de toute urgence réindexer la valeur du point d'indice sur l'inflation.** C'est le seul moyen pour en finir avec le grignotage des grilles de la catégorie C et même B désormais par le SMIC. L'indice minimum est porté à l'INM 361. La grille des ASI démarre à l'INM 368. Autrement dit dès le prochain réajustement du SMIC, c'est la catégorie A qui sera rattrapée. Ça ne peut plus durer ! Comment s'étonner que la fonction publique soit si peu attractive dans ces conditions et peinent autant à recruter ?

**Mais le gouvernement préfère travailler à la remise en cause du statut de la fonction publique** et à explorer comme l'a promis le ministre de la fonction publique des pistes d'individualisation des carrières à travers des « accélérateurs » au mérite et autres tartes à la crème qui sème la division entre les agents. A ce titre, ce qui passe dans notre ministère avec la mise en place du Pacte enseignant, qui conditionne augmentation salariale et nouvelles fonctions, joue un véritable rôle de laboratoire. C'est pour nous extrêmement inquiétant et la CGT reste pleinement mobilisée, comme l'ensemble des organisations syndicales pour des mesures salariales d'ordre général.

**Politique indemnitaire et bilan social :** nous allons aujourd'hui aborder le bilan de la politique indemnitaire – si nous en avons le temps – qui reste très révélateur de l'évolution de notre fonction publique : les primes sont aujourd'hui le seul levier dont l'administration dispose pour augmenter les salaires. Mais ce bilan ne nous dit rien des modalités d'attributions des CIA et des montants d'IFSE, ni de l'opacité dans ses attributions et des inégalités qui en découlent. Comme chaque année depuis 3 ans maintenant nous allons vous réclamer le bilan social ou le rapport social unique comme il s'appelle désormais. Il devient plus qu'urgent que nous disposions de données claires et précises pour pouvoir situer les évolutions indemnitaires. Que l'administration n'ait pas réussi à produire ces données depuis 2019 doit vraiment nous interroger sur les moyens dont elle dispose pour fonctionner normalement.

**Télétravail :** nous sommes le 7 juin et cela fait maintenant deux mois que l'accord national télétravail a été signé, le 31 mars dernier. L'administration organise la cérémonie officielle de signature seulement le 12 juin et c'est donc seulement après celle-ci que l'accord sera publié. Comment ne pas imaginer qu'un tel délai, après les deux ans de retard pour la déclinaison des textes, ne soit pas un nouveau signe de la mauvaise volonté de l'administration à voir les personnels se saisir du télétravail ? Quand allons-nous enfin démarrer nos travaux sur le télétravail ? Vous avez annoncé un passage du texte au CSA de juillet serez-vous en mesure de tenir les délais ? Là encore nous nous interrogeons sur les moyens dont dispose l'administration pour piloter et mener à bien ces dossiers !

**Comités médicaux :** Hier soir, une note nous a été adressée sur les modalités de désignation des représentants des personnels au sein des comités médicaux. Elle annonce un délai absolument indigne : l'appel à candidatures se ferait du 7 au 14 juin, sans aucun préavis, alors qu'il s'agit de modalités nouvelles de désignation qui refondent profondément le fonctionnement de ces comités. La refonte a été annoncée dans un texte de mars 2022, les élections professionnelles ont eu lieu en décembre dernier, comment se fait-il que la DGRH n'a sorti que fin mai sa note de cadrage relative à la désignation des représentants des personnels en fixant un délai si rapide (avant le 1<sup>er</sup> juillet) ? Comment peut-on en arriver à de tels cafouillages en matière d'organisation ? Ce point spécifique sur les comités médicaux attire une fois encore notre attention sur les problèmes d'organisation du travail au sein de notre administration centrale, de surcharge de travail et d'impact des suppressions d'effectifs. Là encore vous le voyez bien, nous sommes sur le fil, et notre administration semble ne plus pouvoir fonctionner correctement.

**OS-TIC :** nos camarades du SGEN-CFDT vous ont interrogé par mail en amont de cette séance sur les moyens de communication mis à disposition des organisations syndicales : quand allez-vous enfin décliner à l'administration centrale le dispositif OS-TIC ? La CGT avait interpellé le SAAM à ce sujet dès décembre dernier à l'issue des élections professionnelles et à plusieurs reprises depuis la mise en place du dispositif en 2018. Comment expliquer ce retard ? Là encore, l'administration n'a-t-elle plus les moyens de son fonctionnement ? Fonctionne-t-elle tellement en flux tendu qu'elle n'a plus le temps ni les moyens humains de mettre en place un dispositif technique qui pourtant existe déjà en académie et à Jeunesse et sports et qui est une obligation réglementaire depuis 5 ans ?

Ces quatre exemples – et il y en aurait tant d'autres dont notamment le plan d'action sur les métiers du secrétariat que nous allons aborder tout à l'heure – permettent de **donner une réalité crue à ce que nous dénonçons depuis des années en matière de suppressions d'effectifs et d'organisation du travail**. Les conséquences en matière de souffrance au travail sont évidentes et vous le savez bien. Alors plutôt que de nous présenter deux nouvelles réorganisations qui portent donc le total des réorganisations à 31 depuis 2020 – convenons-en ce total donne le tournis – ne devrions-nous pas travailler justement à repenser l'organisation du travail et les modes d'encadrement des équipes ? **Il faut retrouver du temps dans le travail, arrêter de mettre les équipes sous pression, et oui cela demande des moyens !** Il y aurait là un beau sujet de CSA ou pour sa formation spécialisée. Si vous arrêtez enfin les réorganisations, nous aurions peut-être le temps d'en parler... mais ça n'en prend pas

le chemin puisqu'une nouvelle réorganisation se profile avec la suppression du CFPEP au sein de la DGESCO !

**Contractuels** : permettez-nous d'aborder un dernier sujet. Les contractuels de la DEPP ont monté un collectif pour interpeler leur direction et demander une révision générale de leurs rémunérations. Ils n'ont pu que constater d'immenses inégalités entre leurs salaires pour les mêmes fonctions au sein de leur direction, mais aussi entre les salaires pratiqués dans notre ministère et ceux pratiqués dans d'autres SSM, notamment aux affaires sociales. Ils demandent la mise en place d'une grille permettant de sortir de l'opacité des rémunérations et des inégalités qui vont avec. C'est aussi la revendication de la CGT, comme vous le savez, qui demande depuis des années la mise en place d'un cadre de gestion pour les personnels contractuels. Dans le cas des contractuels statisticiens, à la DEPP ou au SIES, le besoin est plus que criant et ne pas les revaloriser serait s'exposer au risque d'une véritable hémorragie, les contractuels ne pouvant que partir travailler dans des administrations les payant parfois jusqu'à 600€ de plus pour le même poste. On leur répète que des négociations avec le SAAM sont en cours et qu'une réponse leur sera bientôt apporté. Où en êtes-vous ? Quelles propositions vont leur être faites ? Ils ont besoin de réponses rapides.

Nous vous remercions de votre attention.